



« De Gaulle, Delors, Délocalisés : chronique d'une souveraineté perdue en dix traités »

Thierry Lafon Dr PhD 博士 Chercheur associé au laboratoire CeReGe (UR 13564) axe Intelligence Stratégique Internationale chez Université de Poitiers

Cadre juridictionnel :

1. Traité de Rome (1957)

Ratification et contexte :

- Signé le 25 mars 1957 par six pays dont la France.
- Ratifié dans un contexte d'après-guerre où l'objectif principal est d'assurer la paix, la reconstruction et de faire bloc face à l'URSS.
- Volonté de relancer l'économie européenne par le biais d'un marché commun.

Objectif recherché :

- Création d'un marché commun avec une union douanière, un tarif extérieur commun et la suppression des barrières douanières entre États membres.
- Début de la construction d'un espace économique intégré.

Perte de souveraineté :

- Abandon du contrôle exclusif sur les tarifs douaniers et la politique commerciale.
- Transfert d'une part de la politique économique à une instance supranationale.
- Introduction de la liberté de circulation des biens, capitaux et services, ce qui limite la possibilité d'agir de façon indépendante.

2. Reconnaissance de la primauté du droit européen (années 1960-1989)

Ratification et contexte :

- Pendant près de 20 ans, les cours suprêmes nationales (y compris en France) résistent à la primauté du droit européen.
- En 1989, le Conseil d'État français reconnaît officiellement la primauté du droit européen sur le droit national, ce qui a valeur de jurisprudence.

Objectif recherché :

- Créer un ordre juridique européen homogène et efficace.
- Faire primer le droit communautaire sur les intérêts nationaux pour garantir le fonctionnement du marché commun.

Perte de souveraineté :

- Les lois et règlements européens, ainsi que les décisions de la Cour de justice européenne, deviennent supérieurs aux lois nationales, même futures.
- Apparition d'un « deuxième bloc de constitutionnalité » parallèle à la Constitution nationale, limitant la souveraineté législative.

3. Acte Unique Européen (1986)

Ratification et contexte :

- Négocié par un gouvernement socialiste, ratifié sous la droite avec la cohabitation, dans une Assemblée presque vide et sans saisine du Conseil constitutionnel.
- Peu de débats publics ou de prise de conscience de l'ampleur des changements engagés.

Objectif recherché :

- Achever le marché unique en abolissant non seulement les droits de douane mais aussi les barrières non tarifaires (normes techniques, sanitaires, environnementales, etc.).
- Harmoniser les règles afin de créer un véritable espace économique unique, plus compétitif face à la mondialisation.

Perte de souveraineté :

- Remise en cause du compromis de Luxembourg : l'unanimité n'est plus requise dans de nombreux domaines, ce qui prive un État de la possibilité de bloquer une décision contraire à ses intérêts vitaux.
- Les normes nationales doivent disparaître au profit de normes européennes uniques, limitant la capacité à protéger spécifiquement consommateurs, travailleurs ou environnement.
- Adoption massive de directives européennes sans consultation des parlements nationaux ; centralisation de la production normative à Bruxelles.

4. Le processus de constitutionnalisation économique européenne

Ratification et contexte :

- Progression de la jurisprudence de la Cour de Justice européenne et inscription dans les traités successifs (Acte Unique, Maastricht...).
- Les débats sur la souveraineté nationale sont progressivement évacués au profit d'une logique d'engrenage.

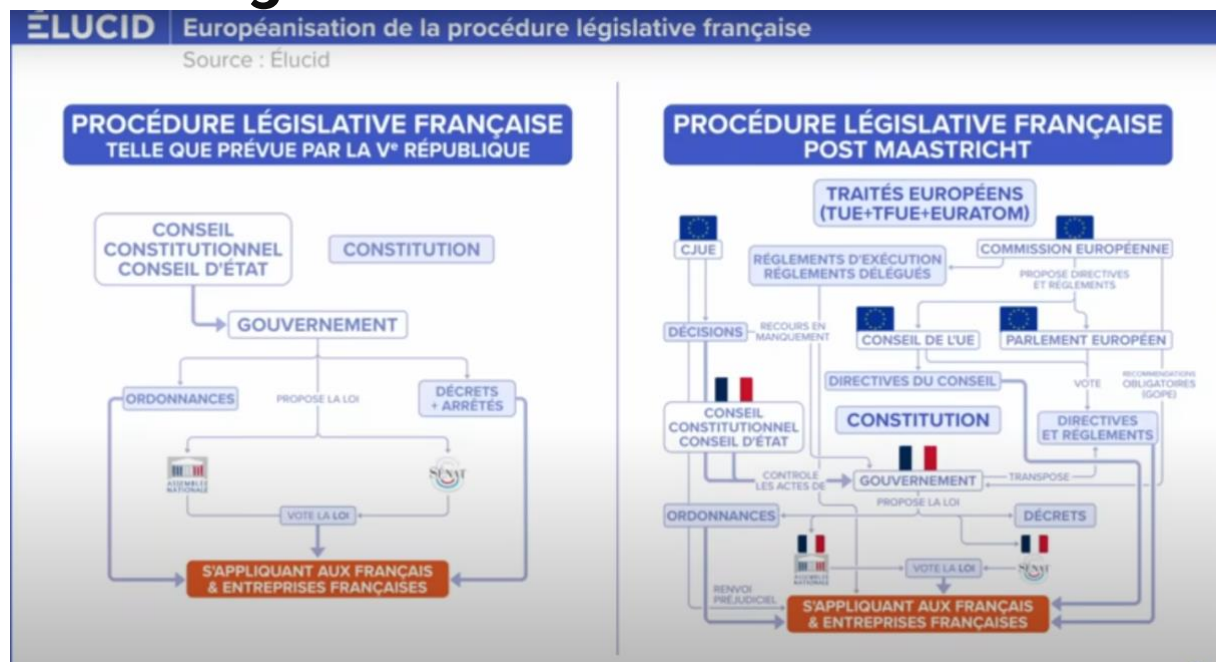
Objectif recherché :

- Stabiliser et garantir un modèle économique fondé sur les quatre grandes libertés (circulation des biens, capitaux, services et personnes).
- Assurer la discipline budgétaire, la compétitivité et l'intégration économique.

Perte de souveraineté :

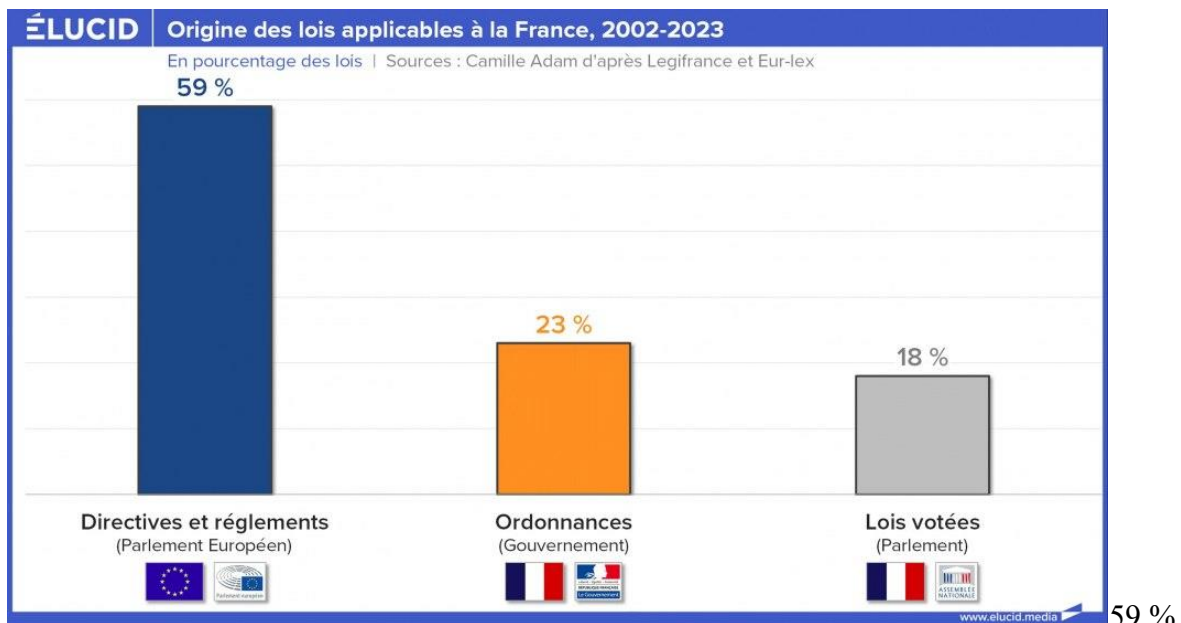
- La politique économique, le marché intérieur, l'euro, les libertés du marché sont gravés dans le droit européen, difficilement modifiables : il ne s'agit plus de simples politiques mais de principes quasi-constitutionnels.
- Un grand nombre de sujets (politiques économiques, fiscales, sociales) sont sortis de la délibération politique nationale et ne peuvent plus être débattus démocratiquement.

Cadre législatif

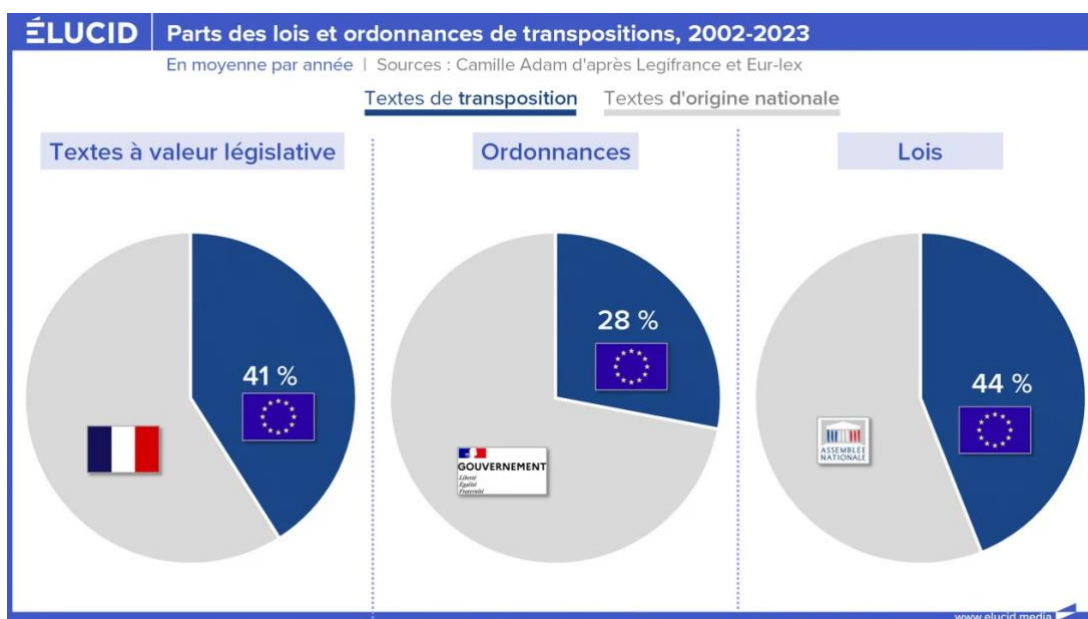


Le Parlement français n'est plus que le vassal de la volonté européenne

<https://elucid.media/democratie/le-parlement-francais-n-est-plus-que-le-vassal-de-la-volonte-europeenne>



59 % des textes législatifs en France ont une origine européenne, ce qui montre une dépendance accrue par rapport à l'étude de 2009. De plus, seulement 18 % des lois d'origine nationale sont adoptées par le Parlement, soulignant que ce dernier joue un rôle limité dans l'élaboration des lois, souvent contourné par le gouvernement via des ordonnances.



Conseil d'État, Assemblée, 20 octobre 1989, Nicolo <https://www.conseil-etat.fr/decisions-de-justice/jurisprudence/les-grandes-decisions-depuis-1873/conseil-d-etat-assemblee-20-octobre-1989-nicolo>

M. Nicolo a contesté les résultats des élections européennes de 1989 en remettant en question la compatibilité d'une loi de 1977 avec le traité de Rome. Le Conseil d'État a alors abandonné la théorie de la loi écran, affirmant qu'il est de la responsabilité du juge administratif de vérifier la conformité d'une loi avec les traités internationaux, même si la loi est postérieure. Cette décision a marqué un tournant dans la jurisprudence, permettant au Conseil d'État de faire prévaloir les actes de droit communautaire sur les lois nationales incompatibles.

Grille de lecture en Intelligence Economique

1. Les débuts de la construction européenne (années 1950-1960)

Traité/Décision :

- CECA (1951), Traité de Rome (1957)

Conditions de ratification :

- Volonté politique d'assurer la paix et la reconstruction, appui américain, compromis autour de la PAC exigée par la France.

Objectifs européens :

- Créer une union douanière, garantir la paix, mutualiser des secteurs stratégiques, poser les bases du marché commun.

Objectifs français :

- Moderniser l'économie, sécuriser l'agriculture, garantir une influence majeure dans le projet.

Capacité de négociation de la France :

- Forte, la France impose la PAC comme condition à son adhésion.
- **Harmonisation sociale** : Quasiment absente, chaque État conserve son système social.
- **Harmonisation fiscale** : Inexistante à ce stade : chaque État garde sa fiscalité.
- **Ouverture des marchés** : Suppression des barrières tarifaires et création d'un tarif extérieur commun.

Impacts :

- **Entreprises françaises** : Dynamisation des échanges intra-européens, mais la France conserve encore des protections sectorielles.
- **Perte de souveraineté** : Perte du contrôle sur les droits de douane, politiques charbon/acier transférées à la CECA.

2. L'élargissement et la montée en puissance du droit européen (années 1960-1980)

Traité/Décision :

- Élargissements successifs, montée du droit communautaire

Conditions de ratification :

- Extension de la Communauté, résistance des juridictions françaises à la primauté du droit européen, jusqu'à la cession du Conseil d'État (1989).

Objectifs européens :

- Uniformisation du droit, efficacité du marché commun.

Objectifs français :

- Préserver autant que possible la souveraineté juridique et l'intérêt national.

Capacité de négociation de la France :

- Moyenne, la France tente d'influencer mais doit céder sur la primauté du droit européen.
- **Harmonisation sociale :** Toujours limitée, peu d'avancées concrètes.
- **Harmonisation fiscale :** Absente, chaque État garde la main sur sa fiscalité.
- **Ouverture des marchés :** Progression du marché commun, mais des secteurs stratégiques restent protégés.

Impacts :

- **Entreprises françaises :** Intensification de la concurrence intra-européenne ; premières pressions sur certains secteurs nationaux.
- **Perte de souveraineté :** Primauté du droit européen sur le droit national, perte d'autonomie législative.

3. Le Marché unique et l'Acte Unique Européen (années 1980)

Traité/Décision :

- Acte Unique Européen (1986)

Conditions de ratification :

- Ratifié sans grand débat, sans saisine du Conseil constitutionnel, dans une Assemblée quasi vide.

Objectifs européens :

- Achèvement du marché unique, harmoniser les normes, garantir la libre circulation totale.

Objectifs français :

- Relancer la croissance, moderniser l'industrie, répondre à la pression des grands groupes.

Capacité de négociation de la France :

- Diminuée, la majorité qualifiée remplace l'unanimité pour de nombreux sujets.
- **Harmonisation sociale** : Presque inexistante, la France espérait un alignement par le haut qui ne s'est pas produit.
- **Harmonisation fiscale** : Toujours absente ; la France est isolée sur une demande d'harmonisation.
- **Ouverture des marchés** : Suppression des barrières non tarifaires ; harmonisation technique, explosion du lobbying à Bruxelles, nouveaux marchés pour les entreprises.

Impacts :

- **Entreprises françaises** : Adaptation rapide nécessaire ; pression concurrentielle accrue, premières délocalisations ; les PME souffrent, les groupes mondialisés s'adaptent mieux.
- **Perte de souveraineté** : Perte du droit de veto dans de nombreux domaines, normes nationales remplacées par normes européennes.

4. Suprématie du droit européen et « constitutionnalisation » du modèle économique (années 1990)

Traité/Décision :

- Maastricht (1992), Amsterdam (1997), Nice (2001)

Conditions de ratification :

- Référendum serré en France (Maastricht), révisions constitutionnelles, débats sur la souveraineté évacués.

Objectifs européens :

- Ancrer les quatre libertés, garantir discipline budgétaire et stabilité monétaire, approfondir l'intégration.

Objectifs français :

- Rester dans le cœur du projet européen, influencer sur la direction de l'UE.

Capacité de négociation de la France :

- Faible, la France ne parvient pas à obtenir d'harmonisation, ni sociale ni fiscale.
- **Harmonisation sociale** : Toujours pas de progrès structurels, la France reste isolée.
- **Harmonisation fiscale** : Bloquée par le veto de plusieurs États membres, y compris le Royaume-Uni et l'Irlande.

- **Ouverture des marchés :** Poursuite de la libéralisation, ouverture accrue des services publics à la concurrence.

Impacts :

- **Entreprises françaises :** Accélération des délocalisations, augmentation des faillites dans les secteurs non compétitifs ; premières grandes vagues de rachats par des groupes étrangers, perte de fleurons industriels.
- **Perte de souveraineté :** Constitutionnalisation du modèle économique européen, disparition du débat démocratique sur de nombreux sujets économiques.

5. Libéralisation des services publics et des marchés (années 1990-2000)

Traité/Décision :

- Directives sectorielles (énergie, télécommunications, transport)

Conditions de ratification :

- Pression de Bruxelles et de la CJUE, adoption des directives malgré les réticences nationales et les mobilisations sociales.

Objectifs européens :

- Ouvrir tous les secteurs à la concurrence, réduire le rôle de l'État, harmoniser les droits des entreprises.

Objectifs français :

- Défendre le « modèle français » de service public, mais la France doit s'aligner.

Capacité de négociation de la France :

- Très faible, la France subit le calendrier européen.
- **Harmonisation sociale :** Toujours absente, voire recul avec la flexibilisation.
- **Harmonisation fiscale :** Inexistante.
- **Ouverture des marchés :** Ouverture totale, fin des monopoles nationaux, arrivée massive de concurrents européens et internationaux.

Impacts :

- **Entreprises françaises :** Perte du monopole EDF, GDF, La Poste ; rachats de fleurons industriels (Arcelor, Alstom, Pechiney, Lafarge, Alcatel, Technip, etc.), explosion des faillites et délocalisations, disparition de nombreuses PME sous-traitantes.
- **Perte de souveraineté :** Impossibilité de préserver les services publics et les monopoles nationaux.

6. Liberté de circulation des capitaux et concurrence fiscale (à partir de 1990)

Traité/Décision :

- Directive de 1988, Maastricht (1992), refus d'harmonisation fiscale.

Conditions de ratification :

- Pression allemande, échec répété des tentatives d'harmonisation fiscale (veto du Royaume-Uni, Luxembourg, Irlande).

Objectifs européens :

- Intégration financière, attirer les capitaux mondiaux.

Objectifs français :

- Espoir d'harmonisation fiscale pour éviter le dumping, espoir déçu.

Capacité de négociation de la France :

- Très faible, la France échoue à obtenir des avancées.
- **Harmonisation sociale** : Nulle.
- **Harmonisation fiscale** : Bloquée, la France est isolée.
- **Ouverture des marchés** : Totalité des marchés financiers européens ouverts, possibilité pour les capitaux étrangers de racheter des entreprises européennes sans contrôle.

Impacts :

- **Impact sur les entreprises françaises** : Accélération des rachats par des groupes étrangers, évasion fiscale massive, multiplication des délocalisations et de la concurrence des paradis fiscaux.
- **Perte de souveraineté** : Perte de contrôle sur les flux de capitaux, impuissance à réglementer la fiscalité de l'épargne, incapacité à protéger les entreprises stratégiques.

7. L'Euro et l'Union économique et monétaire (1992-2002)

Traité/Décision :

- Maastricht (1992), création de l'euro (1999-2002)

Conditions de ratification :

- Référendum serré en France, compromis politique avec l'Allemagne sur l'indépendance de la BCE et les critères de stabilité.

Objectifs européens :

- Stabilité monétaire, puissance économique de la zone euro, convergence.

Objectifs français :

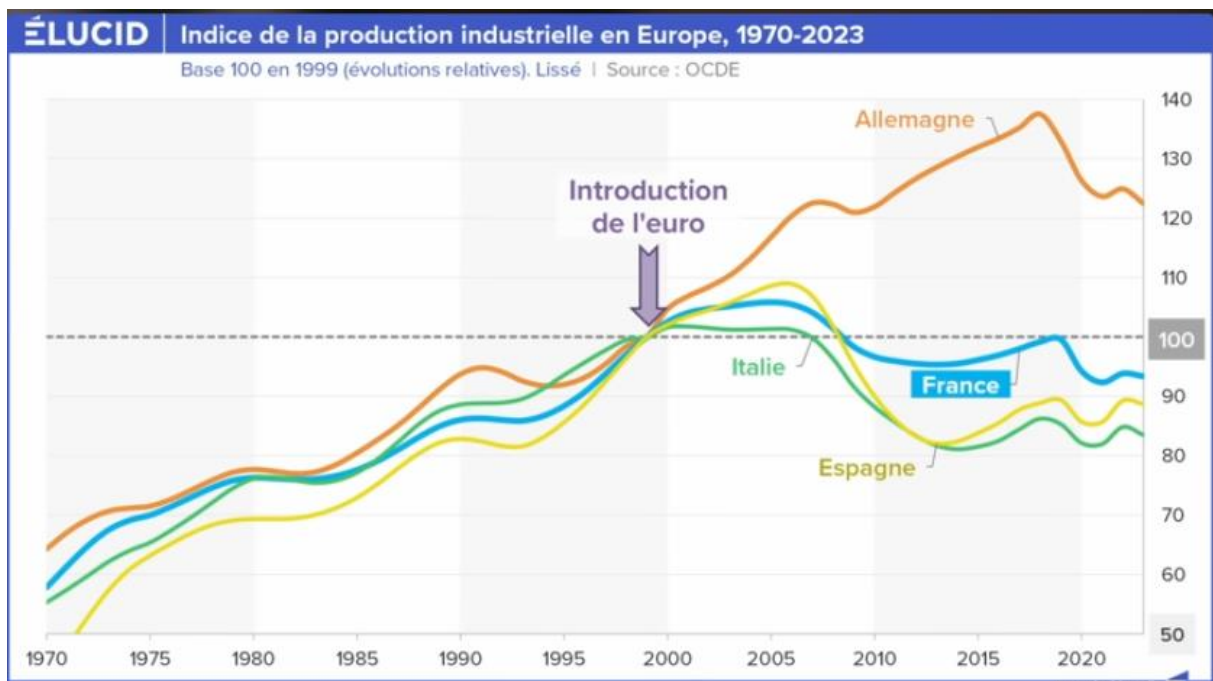
- Ancrer l'Allemagne à l'Ouest, éviter une domination unilatérale, peser dans la politique monétaire.

Capacité de négociation de la France :

- Faible, la France accepte quasiment toutes les conditions allemandes.
- **Harmonisation sociale** : Absente, l'euro est construit sans socle social commun.
- **Harmonisation fiscale** : Inexistante, malgré la demande française.
- **Ouverture des marchés** : Remise en cause de toutes les barrières monétaires, ouverture des marchés financiers, alignement sur les règles européennes.

Impacts :

- **Impact sur les entreprises françaises** : Perte de compétitivité face à l'Allemagne (euro trop fort), faillites industrielles, vague de délocalisations, incapacité à dévaluer pour s'ajuster.
- **Perte de souveraineté** : Perte du contrôle monétaire et budgétaire, politique nationale soumise à la BCE et aux critères de Maastricht.



8. Extension à l'Est et dumping social (à partir de 2004)

Traité/Décision :

- Traités d'adhésion de 2004 et suivants.

Conditions de ratification :

- Décision politique sans réelle étude d'impact, volonté d'unifier le continent, sous-estimation des risques de dumping social.

Objectifs européens :

- Paix, unification, agrandissement du marché intérieur.

Objectifs français :

- Gagner des marchés, pression à la baisse sur les coûts salariaux, mais sans anticiper les effets sociaux.

Capacité de négociation de la France :

- Nulle, la France ne peut plus défendre son marché du travail.
- **Harmonisation sociale** : Devenue impossible, le niveau social est tiré vers le bas.
- **Harmonisation fiscale** : Hors d'atteinte, la concurrence fiscale s'intensifie.
- **Ouverture des marchés** : Marché unique élargi à des pays à très bas coûts salariaux et fiscaux, dumping social et fiscal légal.

Impacts :

- **Impact sur les entreprises françaises** : Délocalisations massives, multiplication de faillites de PME, perte de parts de marché, concurrence des entreprises d'Europe de l'Est.
- **Perte de souveraineté** : Incapacité à protéger le marché du travail et les entreprises nationales.

9. Gouvernance budgétaire renforcée et sanctions automatiques (2010-2020)

Traité/Décision :

- Six-Pack, Two-Pack, semestre européen, TSCG

Conditions de ratification :

- Crise de la zone euro, adoption rapide, peu de débats, pression allemande accrue.

Objectifs européens :

- Discipline budgétaire, éviter la contagion des crises.

Objectifs français :

- Rester dans le premier cercle, éviter les sanctions, préserver la crédibilité.

Capacité de négociation de la France :

- Très faible, la France applique les recommandations de la Commission.
- **Harmonisation sociale** : Flexibilisation et réduction des droits sociaux imposées sous la pression européenne.
- **Harmonisation fiscale** : Toujours absente, la France est sous surveillance fiscale.
- **Ouverture des marchés** : Aucune possibilité de revenir en arrière, les marchés sont totalement ouverts.

Impacts :

- **Impact sur les entreprises françaises** : Contrainte sur l'investissement public, difficultés accrues pour les secteurs en crise, accélération des restructurations et cessions d'actifs.
- **Perte de souveraineté** : Perte du contrôle budgétaire, recommandations et sanctions automatiques.

10. La « constitutionnalisation » du modèle et disparition du débat démocratique

Traité/Décision :

- Inscription dans les traités et règlements européens (Maastricht, Lisbonne, TSCG...)

Conditions de ratification :

- Parlements ou référendums, débats publics étouffés ou évacués, verrouillage institutionnel.

Objectifs européens :

- Rendre irréversibles les avancées du marché unique et de la monnaie unique.

Objectifs français :

- Préserver la place de la France dans l'UE, bénéficier des « avantages » du marché unique.

Capacité de négociation de la France:

- Résiduelle, la France ne peut plus infléchir la doctrine européenne.
- **Harmonisation sociale** : Absente, la question n'est plus à l'ordre du jour.
- **Harmonisation fiscale** : Totalement verrouillée, les écarts persistent et s'aggravent.
- **Ouverture des marchés** : Complète, aucun secteur (hors cinéma) n'échappe plus à la concurrence internationale.

Impacts :

- **Impact sur les entreprises françaises :** Vulnérabilité structurelle à la mondialisation, rachats, délocalisations, faillites d'entreprises de toutes tailles, disparition de secteurs entiers.
- **Perte de souveraineté :** Blocage démocratique, impossibilité de remettre en cause les choix économiques fondamentaux.

° ° ° ° °
- - - - -